Accusé de réception en préfecture 047-214700312-20220328-DELIB2022-57-11-DE Date de télétransmission : 31/03/2022 Date de réception préfecture : 31/03/2022

RH N° 2022 - 57 - 011



# CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 28/03/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguet, Maire.

# **OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

Rapport n°11-creation-emploi-apprenti

#### Présents :

Madame LUGUET Pascale Maire

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise Adjoints

Madame PERTHUIS Nicole, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric Conseillers Municipaux

#### Absents excusés :

Madame TRUILHE Aline (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine), Monsieur BEAUMONT Stéphane (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX Daniel), Madame FERNANDEZ Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur SAINT-BEAT Frédéric), Monsieur DEL FIORENTINO Julien (donne pouvoir à Madame PLA-RODRIGUEZ Lise), Monsieur ALIBERT Fabien (donne pouvoir à Monsieur GAMBART René)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	05

Rapporteur: Madame Monique FORNASARI

## I - Exposés des motifs

Madame le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de sa responsabilité sociale, la Ville de Boé favorise l'essor économique et social du territoire en facilitant l'insertion des jeunes, des personnes éloignées de l'emploi ou en reconversion professionnelle.

A ce titre, il vous est proposé de créer un contrat d'apprentissage au service technique de la Ville et notamment au pôle espaces verts. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail à durée limitée qui permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance dans la collectivité sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation pour apprentis (CFA) pendant 6 mois à 3 ans.

Il permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit en référence à un pourcentage du SMIC.

Rémunération % SMIC	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1ere année	27%	43%	53%	100%
2eme année	39%	51%	61%	100%
3eme année	55%	67%	78%	100%

Le soutien à l'insertion des jeunes par la fonction publique est un axe fort du gouvernement. Après la mise en place d'une aide forfaitaire de 3000 € en 2021, il est prévu un financement total de leur formation en 2022 en lien avec une augmentation de la cotisation CNFPT (+ 0.1%) et une revalorisation de la fonction de tuteur.

En conséquence, il vous est proposé de créer un poste d'apprenti au service technique à compter du 1 er avril 2022.

## II - Considérants et références juridiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

### Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S):

Accusé de réception en préfecture 047-214700312-20220328-DELIB2022-57-11-DE

Roate de télégrapomission: 31/03/2022 Roate de reception préfecture 31/03/2022

Rapporteur: Madame Monique FORNASARI

**CREER**: un poste d'apprenti au service technique – Pôle espaces verts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**DIRE**: que les budgets correspondants sont inscrits au BP 2022.

**AUTORISER** : madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce recrutement.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil, Le secrétaire de séance, Le Maire,

Monsieur Cyriaque ORDRONNEAU Mme Pascale Luguet